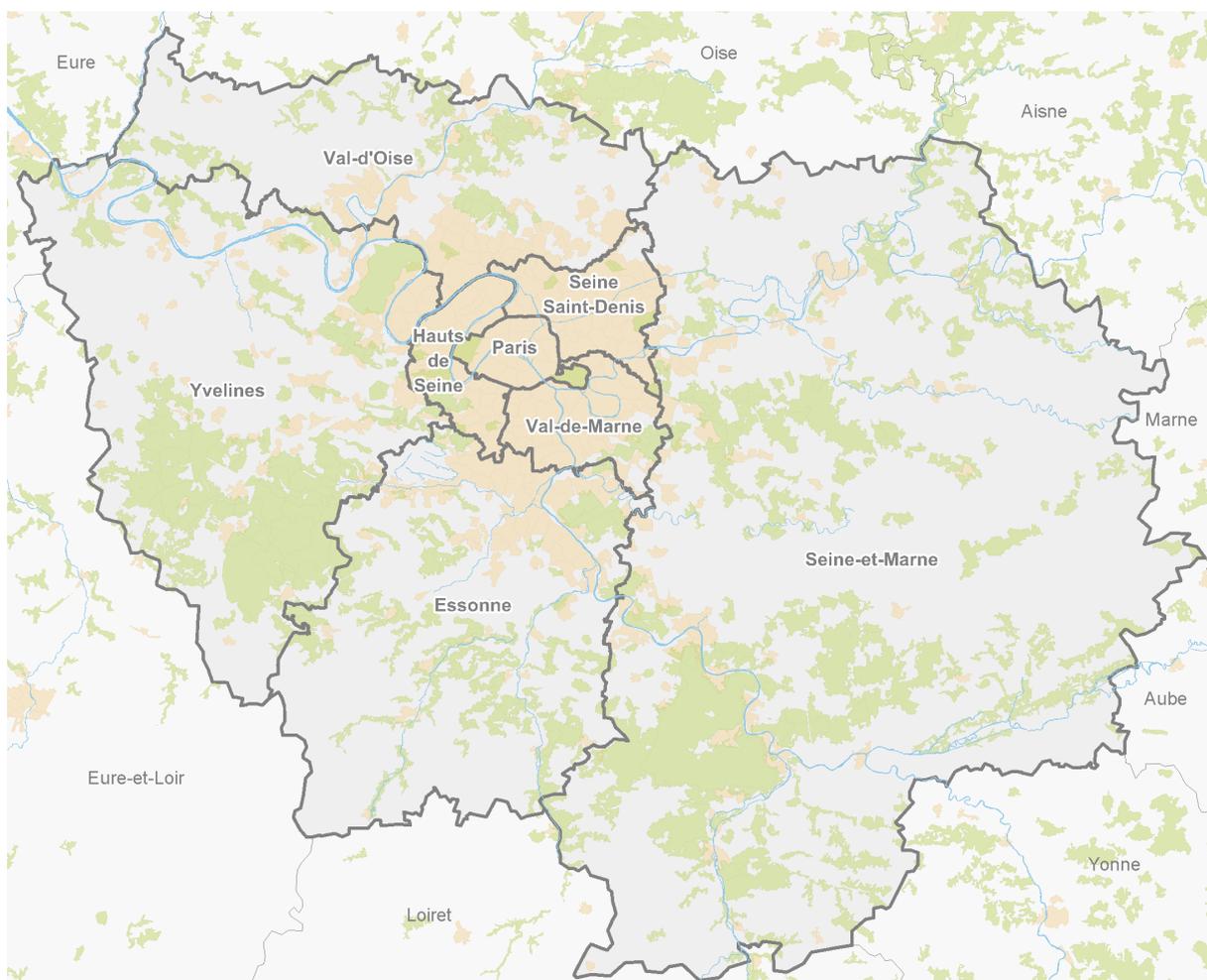




N°8-Mars 2016

La mobilité résidentielle des allocataires alto-séquanais



Avant-Propos

En septembre 2005, était publié un document intitulé « La mobilité des allocataires franciliens » en partenariat entre les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Il abordait la mobilité résidentielle des ménages franciliens à travers celle des foyers allocataires où réside près de la moitié de la population de la région. Depuis les prestations versées liées aux événements familiaux au sens strict, la branche famille de la sécurité sociale a vu, en effet, son champ s'élargir aux prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre l'exclusion. Les données statistiques qui en sont issues constituent un instrument incontournable pour observer et appréhender les situations sociales. Le document mettait l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus, des bénéficiaires de minima sociaux et des aides au logement. La volonté de reconduire ce premier travail était inscrite dans les conclusions de l'étude, qui engageait à pérenniser dans le système d'information décisionnel des Caisses d'allocations familiales l'information nécessaire, pour faciliter le repérage des changements d'adresses et parvenir à un suivi annuel de la mobilité des allocataires.

L'amélioration de l'information utile à ce suivi a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document, tout en remaniant l'approche analytique. La direction régionale de l'Insee Île-de-France et les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ont, en 2014-2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, conduit une étude sur les allocataires ayant connu une mobilité géographique entre 2012 et 2013, en portant leur regard sur les allocataires les plus modestes, c'est-à-dire disposant de bas revenus. Elle vise à quantifier les flux d'allocataires « entrants » et « sortants » de chacun des territoires franciliens et porte sur les flux intra régionaux (mobilités dans la même commune, dans le même département et entre les départements) et extra régionaux. Elle apporte aussi de la connaissance sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables et sur les profils de ceux qui arrivent et qui partent. L'étude est parue dans la ligne éditoriale de l'Insee, Insee Analyses Île-de-France, n°26, décembre 2015 : « Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans ». Si ce nouveau document ne reprend pas exactement la méthode ni les mêmes indicateurs que ceux adoptés précédemment, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale sur la mobilité en Île-de-France, dans chaque département, pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener.

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) a poursuivi la déclinaison de cette étude pour chacun des départements d'Île-de-France, mais en centrant volontairement l'analyse sur les mobilités de l'ensemble des allocataires. Ce travail complémentaire qui porte sur un champ plus large que celui conduit avec la Drinsee, permettra d'apporter un éclairage différent aux acteurs engagés dans la connaissance des territoires, ces mobilités contribuant à les façonner.

Ce document concernant les allocataires des Hauts-de-Seine, représente l'un des huit fascicules dont la publication dans les «Dossier d'études des Caf en Île-de-France» est propre à chacun des départements de la région Île-de-France.

Sommaire

AVANT PROPOS

THÈME 1 : TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES ALTO-SÉQUANAIS AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE ET LA PROVINCE 08

- Moins de quatre allocataires alto-séquanais mobiles sur dix a un parcours résidentiel au sein des Hauts-de-Seine, proportion la plus faible de l'Île-de-France 08

- Plus d'allocataires partent des Hauts-de-Seine qu'il n'en arrive 10

- Un solde migratoire positif avec la capitale, négatif avec la province et les départements de grande couronne limitrophes 10

THÈME 2 : PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES ALTO-SÉQUANAIS ENTRANT ET SORTANT 14

- Les « arrivants » dans les Hauts-de-Seine sont des allocataires jeunes, isolés et logés dans le parc privé 15

- Les isolés et les familles monoparentales arrivant dans les Hauts-de-Seine sont les plus touchés par la précarité 15

THÈME 3 : REGARDS SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES AU SEIN DES HAUTS-DE-SEINE 18

- Les communes du centre et du sud du département plus attractives pour les allocataires 18

- Les allocataires mobiles alto-séquanais sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge 19

- La fragilité économique est un facteur de mobilité 20

- La mobilité intercommunale se caractérise par des allocataires jeunes, vivant en forte proportion dans le parc locatif privé 21

BIBLIOGRAPHIE 23

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires alto-séquanais avec l'Île-de-France et la province

De novembre 2012 à novembre 2013, parmi les allocataires vivant dans les Hauts-de-Seine, 29 400 déménagements sont dénombrés, soit 12,6 % de la population observée. Les allocataires alto-séquanais qui sont moins mobiles au sein de leur département que les autres allocataires de la région Île-de-France, changent moins souvent de communes de résidence au sein de leur département. Ce sont des allocataires jeunes, des parents isolés avec de jeunes enfants. Mais ce public se caractérise aussi par une plus grande précarité : ils sont plus souvent sous le seuil des bas revenus, sont plus dépendants des prestations et perçoivent plus souvent le revenu de solidarité active seul. Le département perd plus d'allocataires qu'il n'en gagne. Près d'un arrivant sur deux d'Île-de-France vient de Paris et la moitié des départs se fait vers les départements de grande couronne limitrophes. Ainsi, le déficit migratoire est relativement accentué avec ces départements et la province. Les Hauts-de-Seine sont un département attractif pour les allocataires jeunes, isolés, et actifs. À l'échelle de la commune se dessinent des pôles attractifs autour de villes comme Issy-les-Moulineaux ou Clamart alors que les villes comme Asnières-sur-Seine, Courbevoie ou Colombes perdent leur force d'attraction, ces communes étant pour la plupart d'entre elles concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires alto-séquanais avec l'Île-de-France et la province

- Moins de quatre allocataires alto-séquanais mobiles sur dix a un parcours résidentiel au sein des Hauts-de-Seine, proportion la plus faible de l'Île-de-France

En un an, entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 29 400 allocataires alto-séquanais ont accompli une mobilité géographique (cf. encadré 1 & figure 1.), soit 12,6 % des

moins de quatre allocataires sur dix (38,3 %) sont mobiles au sein des Hauts-de-Seine, dû à la faiblesse du taux de mobilité intercommunale. La proportion d'allocataires mobiles entre les communes des Hauts-de-Seine est la plus basse de la région, proportion deux fois moins élevée (13,3 %), que dans la Seine-et-Marne où elle atteint 28,4 % (cf. figure 2.). La mobilité interdépartementale concerne 43,2 % des allocataires mobiles, les al-

Encadré 1 : Mobilité et connaissance des territoires

Les données allocataires constituent un gisement d'informations pour la connaissance des situations sociales. En effet, l'évolution de la législation a eu pour effet de porter la politique familiale à la croisée des politiques sociales menées dans le domaine de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). Fin décembre 2013, 262 050 foyers allocataires alto-séquanais perçoivent une ou plusieurs prestations versées par les Caf en Île-de-France. L'étude repose sur les foyers allocataires mobiles en Île-de-France. L'intérêt de ce

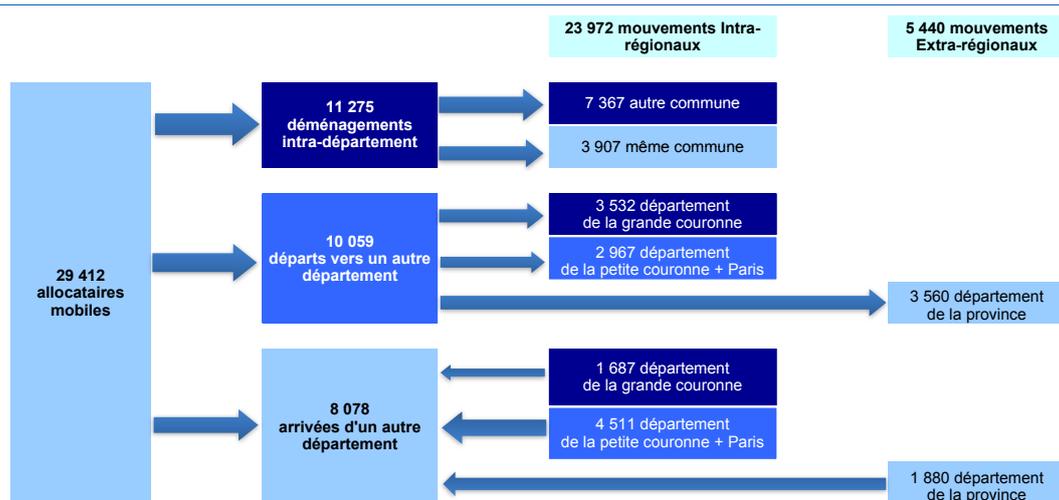
travail sur les mobilités, réalisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre les Hauts-de-Seine, les autres départements d'Île-de-France et la province, et sur les caractéristiques des allocataires « entrants » et « sortants » dans les/des Hauts-de-Seine. Il pourra éclairer les acteurs engagés dans la connaissance des territoires puisqu'elles contribuent à les façonner. Croisés avec d'autres analyses relatives à l'offre de logements et ses déterminants, aux conditions d'emploi, au dynamisme des territoires et par là même, à la politique conduite par les collectivités territoriales, ces résultats participent à la compréhension des disparités entre les franciliens et à la construction d'actions pour agir.

allocataires observés sur la période (cf. tableau 1.) (1). Parmi ces allocataires qui ont déménagé, 8 sur 10 sont restés dans la région (81,5 %), proportion moyenne si l'on compare avec celle des autres départements d'Île-de-France. En Seine-Saint-Denis, cette part atteint 84,7 % (la plus importante d'Île-de-France) tandis que les Yvelines ont la part la moins importante de la région avec 78,1 %. Les foyers allocataires alto-séquanais sont moins mobiles au sein de leur département que les allocataires des autres départements d'Île-de-France :

locataires alto-séquanais mobiles changent plus souvent de département que le reste des allocataires mobiles franciliens. La mobilité avec la province concerne 18,5 % des allocataires mobiles des Hauts-de-Seine. Ces derniers sont en proportion deux fois plus nombreux à partir pour la province qu'à immigrer de la province vers les Hauts-de-Seine : 12,1 % des allocataires alto-séquanais ont quitté l'Île-de-France, et à peine 6,4 % se sont installés dans le département (cf. encadré 2.).

(1) Ce « dossier d'études » constitue une des huit déclinaisons départementales réalisées par la Ctrad sur la mobilité des allocataires en Île-de-France, dans le prolongement de la publication parue dans la ligne éditoriale de la direction régionale de l'Insee « Insee analyses Île-de-France » sur la mobilité des allocataires à bas revenus.

Figure 1. Mobilité alto-séquanaise et trajectoires (2)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Tableau 1. Les allocataires mobiles dans les Hauts-de-Seine et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

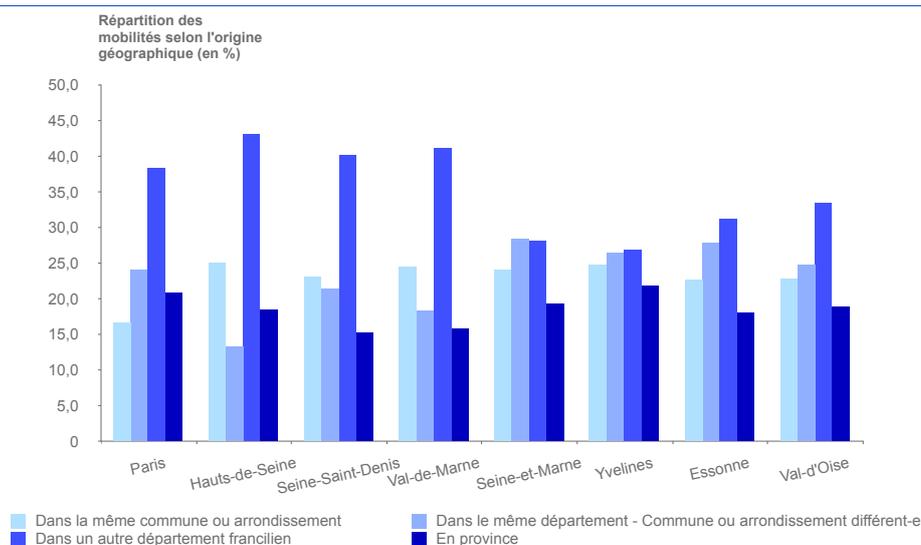
* Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période).

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Dans les Hauts-de-Seine, 81,5 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Figure 2. Répartition des mobilités selon l'origine géographique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Dans les Hauts-de-Seine, 43,2 % des allocataires mobiles le sont avec un autre département francilien.

Encadré 2 : Source et méthodologie :

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire (NIR certifié), ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).

Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs des Hauts-de-Seine. Il y a 29 412 allocataires mobiles dans les Hauts-de-Seine pour 233 176 allocataires observés sur la période.

Réserves méthodologiques :

le champ retenu ne comprend pas les étudiants.

Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs revenus.

L'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Des tests de significativité ont été menés pour vérifier l'interprétation des figures 3, 4, 5, 6, 7, 8 et tableaux 3, 4, 5. Ils ont montré qu'au seuil de significativité de 5 %, les moyennes observées pour chacune des variables entre mobiles et non mobiles et arrivées et départs sont significativement différentes, sauf, par exemple, pour les variables « Nombre d'enfant(s) de 6 à 12 ans » et « Français » s'agissant des comparaisons stables/mobiles et les variables « Etrangers UE » et « Dépendance 50 à 74 % » pour les comparaisons départs/arrivées.

- Plus d'allocataires partent des Hauts-de-Seine qu'il n'en arrive

En un an, 8 078 allocataires sont arrivés dans les Hauts-de-Seine depuis la province et les autres départements d'Île-de-France pendant que 10 059 allocataires ont fait le chemin inverse. Le solde migratoire des échanges avec les autres départe-

- Un solde migratoire positif avec la capitale, négatif avec la province et les départements de grande couronne limitrophes

Les échanges migratoires entre les Hauts-de-Seine, Paris et la province sont particulièrement importants (cf. carte 1.).

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris	Hauts-de-Seine*	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf**	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette (en ‰)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

* Il s'agit du solde des migrations des allocataires de la Caf des Hauts-de-Seine avec les autres départements d'Île-de-France et la province.

** Population allocataire au 30 novembre 2012.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

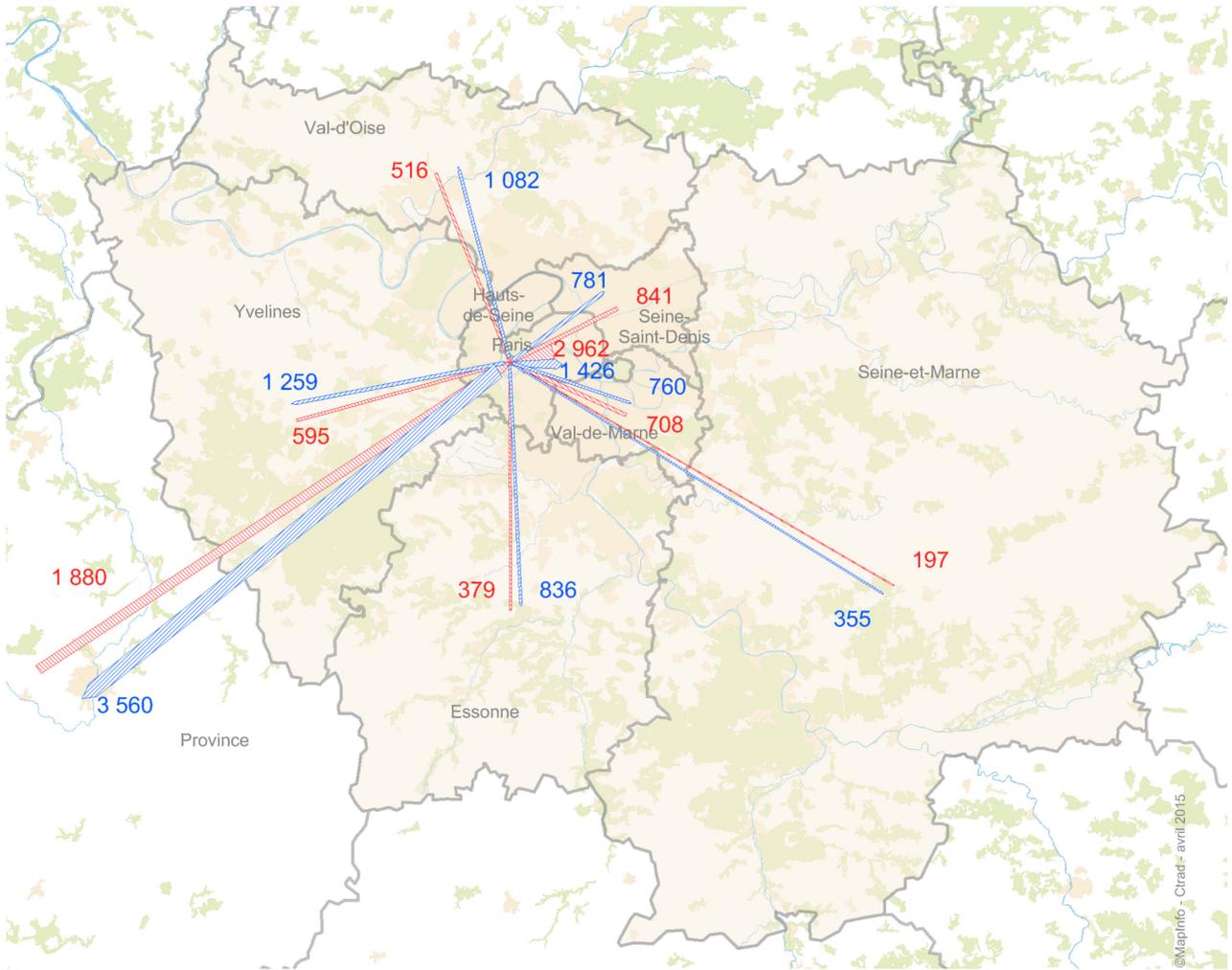
Lecture : Sur 1 000 allocataires présents au 30 novembre 2012, les Hauts-de-Seine ont perdu 8,7 allocataires du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

tements d'Île-de-France et la province est déficitaire (- 1 981). Ce déficit est le plus important des départements franciliens, derrière la capitale et la Seine-Saint-Denis.

Le taux de migration nette, c'est-à-dire le solde migratoire rapporté à la population de l'étude, est de - 8,7 ‰ (cf. tableau 2.).

Le solde migratoire est positif avec Paris (près de la moitié des allocataires qui emménagent dans les Hauts-de-Seine viennent de la capitale) et l'est aussi avec la Seine-Saint-Denis, mais dans une moindre mesure. Il est négatif avec tous les autres départements franciliens. Toutefois, près de la moitié des départs vers ces départements se fait vers ceux de grande couronne limitrophes : les Yvelines, le Val-d'Oise et l'Essonne. Les échanges avec la province se traduisent par un solde migratoire négatif, deux fois plus d'allocataires y partent qu'il n'en arrive.

Carte 1 Flux migratoires des allocataires des Hauts-de-Seine avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



Sources : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013

Nombre d'allocataires mobiles

- Flux vers Les Hauts-de-Seine
- Flux depuis les Hauts-de-Seine

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâti
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » et « partants » des Hauts-de-Seine.
 Lecture : Plus de 1 200 allocataires alto-séquanais ont déménagé vers les Yvelines tandis qu'environ 600 ont fait le chemin inverse.

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires alto-séquanais entrant et sortant

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires alto-séquanais entrant et sortant

- Les « arrivants » dans les Hauts-de-Seine sont des allocataires jeunes, isolés et logés dans le parc privé

Du point de vue de la structure familiale, près de 4 allocataires sur 10 arrivant sont isolés. Ils sont majoritairement jeunes : 65,1 % ont moins de 35 ans. C'est le parc privé qui joue la fonction d'ac-

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivant/partant de province et des autres départements d'Île-de-France dans les Hauts-de-Seine

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)*	1 163	14,4	1 388	13,8
Parents seuls avec trois enfants ou plus	135	1,7	181	1,8
Couples sans enfant	493	6,1	441	4,4
Isolés*	3 207	39,7	3 270	32,5
Couples avec un ou deux enfant(s)*	2 579	31,9	3 954	39,3
Couples avec trois enfants ou plus	501	6,2	825	8,2
Structure par âge				
< 20 ans	79	1,6	91	0,9
20-34 ans	5 132	63,5	5 866	58,3
35-49 ans*	2 398	29,7	3 382	33,6
50 ans ou +	469	5,8	720	7,2
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	3 209	40,6	4 496	38,2
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	1 534	19,4	2 517	21,4
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	2 110	26,7	3 319	28,2
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	813	10,3	1 092	9,3
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	237	3,0	347	2,9
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	2 552	32,6	2 550	25,6
Chômeurs seuls*	583	7,4	718	7,2
Inactifs seuls	1 223	15,6	1 508	15,2
Couples avec deux actifs occupés	1 888	24,1	3 077	30,9
Couples avec un actif occupé et un chômeur	247	3,2	282	2,8
Couples avec un actif occupé et un inactif	1 013	12,9	1 404	14,1
Statut du logement**				
Foyer	351	9,6	317	8,2
Location parc privé	3 020	82,4	2 987	76,9
Location parc social	254	6,9	528	13,6
Accession	42	1,1	52	1,3
Nationalité				
Français	6 530	80,8	8 441	83,9
Etrangers UE	246	3,0	314	3,1
Etrangers Hors UE	1 302	16,1	1 304	13,0
Précarité financière				
Bas revenus	3 364	43,9	3 684	37,8
Dépendance 50 à 74 %	455	5,6	516	5,1
Dépendance 75 à 100 %*	1 830	22,7	1 998	19,9
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	1 247	15,4	1 335	13,3
Aah	236	2,9	383	3,8

* Différences de pourcentages entre arrivées et départs non-significative (3).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France dans les Hauts-de-Seine et partant des Hauts-de-Seine pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » sont 8 078 et les « partants » sont 10 059. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (4).

Lecture : Les quatre cinquièmes des allocataires qui arrivent dans les Hauts-de-Seine sont logés dans le parc privé.

(3) Voir encadré « Source et méthodologie ».

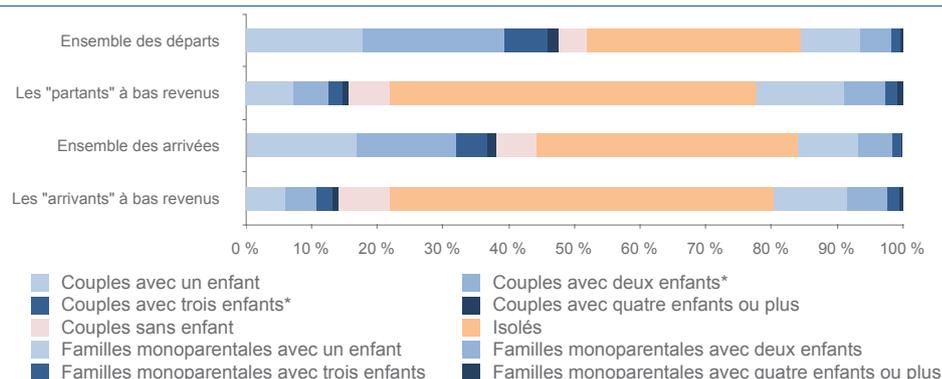
(4) Voir encadré « Définitions ».

cueil principal : 82,4 % sont accueillis dans le parc privé et 9,6 % en foyer. Ce sont principalement des actifs occupés (72,8 %). Les « arrivants » se situent plus souvent sous le seuil de bas revenus que les « partants » (43,9 % contre 37,8 %) (cf. tableau 3.)

- Les isolés et les familles monoparentales arrivant dans les Hauts-de-Seine sont les plus touchés par la précarité

enfant(s). Les couples avec enfants mobiles qui disposent de bas revenus et ceux qui perçoivent le Rsa socle seul changent moins de domicile, ceci s'expliquant avant tout par des effets structurels, « la pauvreté étant plus forte parmi les jeunes et les familles monoparentales [...] » (5). Du point de vue de la perception du Rsa socle seul, volet « minimum social », les allocataires isolés et les familles monoparentales sont presque deux fois

Figure 3. Répartition des allocataires à bas revenus arrivant et partant dans les/des Hauts-de-Seine selon la structure familiale (en %)

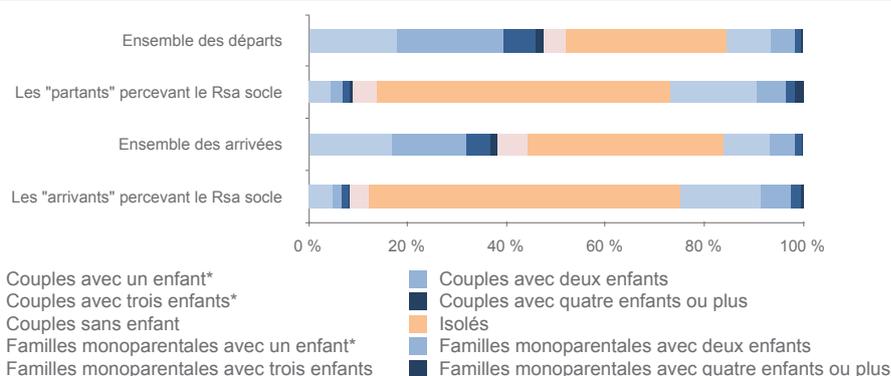


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires à bas revenus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant des Hauts-de-Seine pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » à bas revenus sont 3 364 et les « partants » à bas revenus sont 3 684.
 Lecture : Dans les Hauts-de-Seine, 58,3 % des allocataires à bas revenus arrivant sont isolés.

Plus de 4 allocataires sur 10 arrivant dans les Hauts-de-Seine vivent sous le seuil des bas revenus. Quel que soit le sens des mobilités, les allocataires isolés et les familles monoparentales à bas revenus sont surreprésentés par rapport à leur poids dans l'ensemble des arrivées et départs (cf. figure 3.). En revanche, la contrainte du revenu pèse fortement sur la mobilité des couples avec

plus représentés que dans l'ensemble des arrivées (cf. figure 4.). La dépendance de leurs revenus aux prestations sociales est aussi relativement importante : un allocataire « partant » ou « arrivant » sur cinq a des ressources constituées pour 75 % ou plus de prestations. Ce sont pour près de sept sur dix des allocataires isolés dans un sens comme dans l'autre (cf. figure 5.).

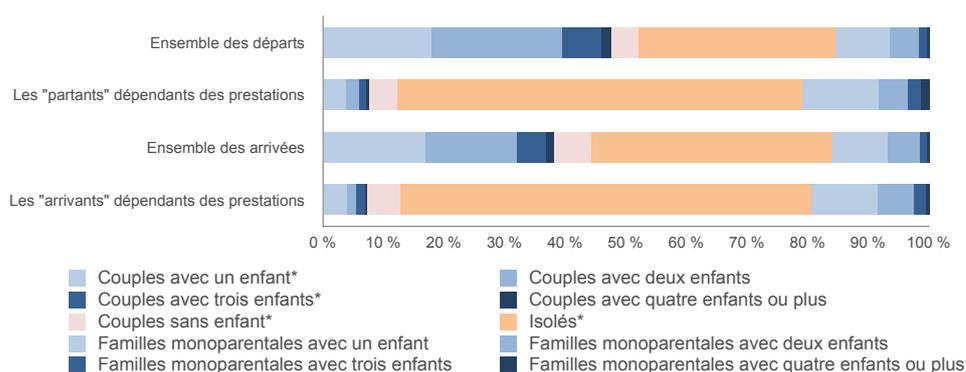
Figure 4. Répartition des allocataires arrivant et partant dans les/des Hauts-de-Seine et percevant le Rsa socle seul selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » percevant le Rsa socle seul non-significative.
 Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires percevant le Rsa socle seul arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant des Hauts-de-Seine pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont 1 398 et les « partants » le percevant sont 1 526.
 Lecture : Les « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont pour 63,0 % d'entre eux isolés.

(5) Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », Laurif, Octobre.

Figure 5. Répartition des allocataires dépendants des prestations (6) arrivant et partant dans les/des Hauts-de-Seine selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre «arrivants» et «partants» dépendant à hauteur de 75 % ou plus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires dépendants arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant des Hauts-de-Seine pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » et les « partants » dépendant sont respectivement 1 830 et 1 998.

Lecture : Les « arrivants » dépendant des prestations sont pour 67,7 % d'entre eux isolés.

Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein des Hauts-de-Seine

Thème 3 : Regards sur les migrations résidentielles au sein des Hauts-de-Seine

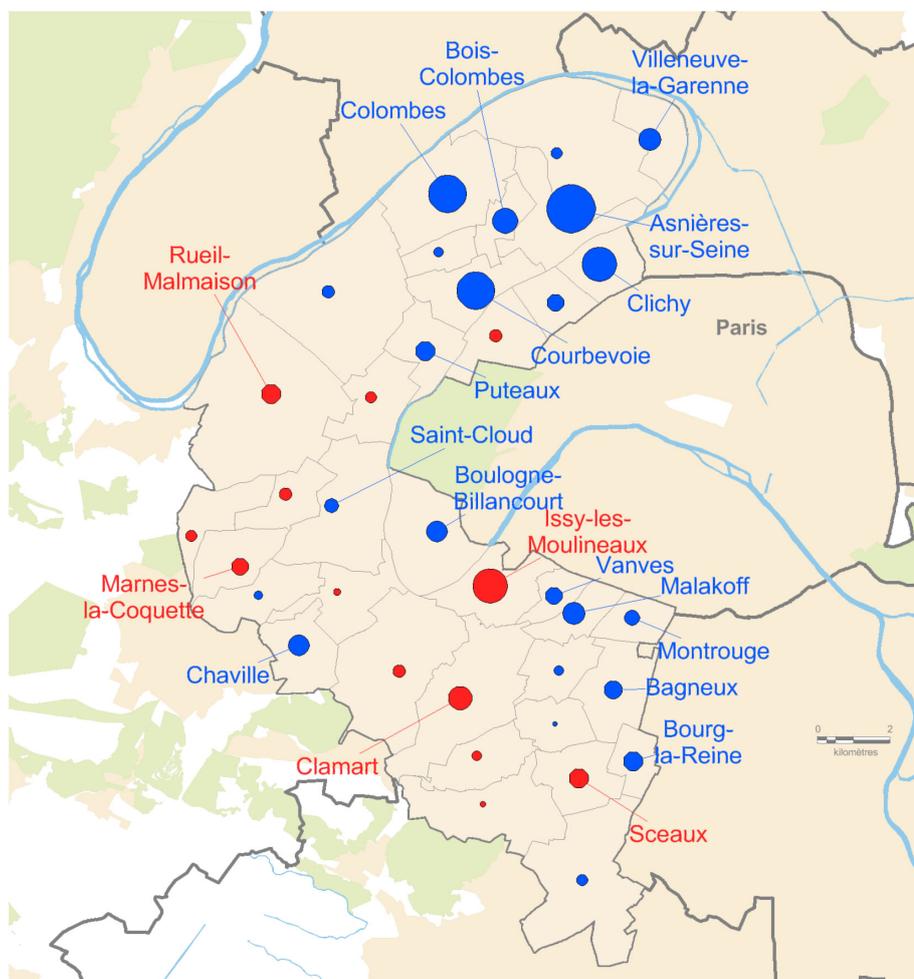
- Les communes du centre et du sud du département plus attractives pour les allocataires

Malgré un solde migratoire négatif à l'échelle du département, les communes des Hauts-de-Seine

ne sont pas toutes dans la même situation vis-à-vis du solde migratoire (7) (cf. carte 2.).

En effet, des villes comme Issy-les-Moulineaux, Clamart ou Sceaux ont un solde migratoire positif. À l'inverse, Asnières-sur-Seine, Clichy, Colombes

Carte 2 Solde migratoire par commune



© Axiom France - Francièmes 2006, cartes réalisées par la CTRAD Novembre 2015

Sources : Caf 92, Fre 11/2012 et 11/2013



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » dans les communes des Hauts-de-Seine et « partants » des communes alto-séquanaises.
 Lecture : Du fait des échanges migratoires, Asnières-sur-Seine a perdu 191 allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013.

(7) Celui-ci intégrant la mobilité intercommunale.

ou Courbevoie perdent plus d'allocataires qu'elles n'en gagnent : il s'avère que ces communes sont concernées par les nouveaux quartiers prioritaires (8) de la politique de la ville (9).

- Les allocataires mobiles alto-séquanais sont davantage jeunes, des parents isolés avec un ou deux enfants et en bas âge

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. En effet, parmi les allocataires mobiles au sein des

Hauts-de-Seine, près de la moitié (44,4 %) a moins de 35 ans ; ils sont presque deux fois moins nombreux parmi les allocataires stables. La tendance s'inverse pour les allocataires plus âgés, notamment pour les 50 ans et plus, dont la part est plus importante parmi les allocataires stables (cf. tableau 4.).

Les familles allocataires monoparentales sont, en proportion, plus mobiles que stables : 20,0 % contre 16,8 %. Par ailleurs, plus d'un enfant sur deux vivant dans une famille allocataire mobile est âgé de moins de 6 ans contre 32,8 % pour ceux

Tableau 4. Profil sociodémographique des allocataires stables et mobiles dans les Hauts-de-Seine

	Allocataires stables		Allocataires mobiles	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	77 551	38,1	4 425	39,2
Couples avec trois enfants ou plus	30 259	14,9	1 376	12,2
Couples sans enfant	8 178	4,0	398	3,5
Isolés	53 448	26,2	2 813	25,0
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	29 599	14,5	1 956	17,3
Parents seuls avec trois enfants ou plus	4 729	2,3	306	2,7
Structure par âge				
< 20 ans	307	0,2	53	0,5
20-34 ans	50 124	24,6	4 947	43,9
35-49 ans	105 731	51,9	4 960	44,0
50 ans ou +	47 602	23,4	1 314	11,7
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	50 026	16,5	4 953	30,3
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	49 333	16,3	3 409	20,8
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans*	111 663	36,9	5 373	32,8
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	65 710	21,7	1 954	11,9
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	26 062	8,6	673	4,1
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	39 021	19,2	2 567	22,8
Chômeurs seuls	12 158	6,0	664	5,9
Inactifs seuls	36 597	18,0	1 844	16,4
Couples avec deux actifs occupés	71 546	35,1	3 727	33,1
Couples avec un actif occupé et un chômeur	5 344	2,6	332	2,9
Couples avec un actif occupé et un inactif*	27 912	13,7	1 606	14,2
Statut du logement **				
Foyer	5 882	7,0	304	7,4
Location parc privé	29 992	35,5	2 595	63,2
Location parc social	46 282	54,8	1 142	27,8
Accession	2 259	2,7	63	1,5
Nationalité				
Français*	165 032	81,0	8 857	78,6
Etrangers UE	7 711	3,8	409	3,6
Etrangers Hors UE	31 021	15,2	2 008	17,8
Précarité financière				
Bas revenus	57 362	30,5	4 021	36,8
Dépendance 50 à 74 %	9 698	4,8	665	5,9
Dépendance 75 à 100 %	28 813	14,1	2 044	18,1
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	18 285	8,3	1 392	12,3
Aah	14 006	6,9	732	6,0

* Différences de pourcentages entre stables et mobiles non-significative (10).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables (203 764) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles (11 274) ont déménagé dans les Hauts-de-Seine. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (11). Les allocataires de référence stables sont 188 071 et les allocataires de référence mobiles sont 10 936.

Lecture : La proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans est plus importante parmi les allocataires mobiles (44,4 %) que parmi les allocataires stables (24,8 %).

(8) Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Hauts-de-Seine », Ctrad, Décembre.

(9) Ceux-ci étant délimités selon la plus ou moins grande concentration de populations situées sous le seuil de pauvreté (60 % du revenu médian).

(10) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(11) Voir encadré « Définitions ».

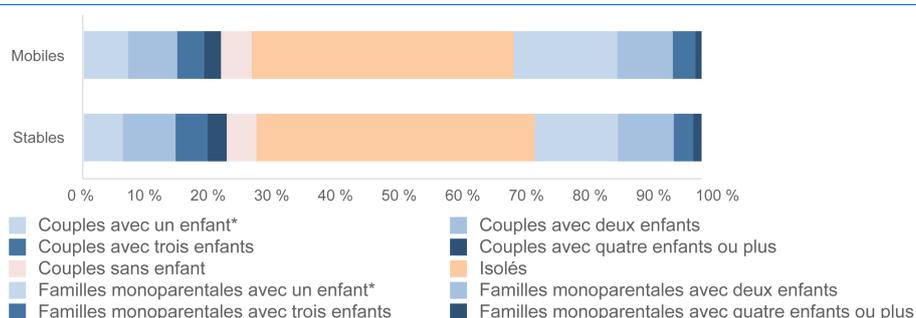
vivant dans une famille allocataire non mobile. Plus l'âge des enfants des allocataires augmente moins les allocataires sont mobiles.

Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au logement, plus de 6 sur 10 (63,2 %) sont logés dans le parc privé, contre 35,5 % des allocataires stables. Ces derniers sont plus souvent logés dans le parc social que les allocataires mobiles (54,8 % contre 27,8 %). Les allocataires du parc social sont moins mobiles compte tenu des difficultés d'accès à ce type de logements en Île-de-France. Cette mobilité plus faible contribue à renforcer la faible vacance de logements sociaux, le parc social devient ainsi un parc d'installation plus définitif.

l'année vivent sous le seuil de bas revenus (30,5 % parmi les stables). En termes de profil familial, il s'agit de familles monoparentales, 30,4 %, contre 27,0 % parmi les allocataires stables disposant de bas revenus (12) (cf. figure 6.).

Sur le plan du statut du logement, ces allocataires mobiles à bas revenus se distinguent par une plus forte proportion d'allocataires logés dans le parc privé, 66,6 % contre 40,0 % pour les allocataires stables. À l'inverse, les allocataires stables à bas revenus sont davantage logés dans le parc social que les allocataires mobiles à bas revenus (52,7 % contre 24,3 %) (cf. figure 7.).

Figure 6. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon la structure familiale



* Différences de pourcentage entre stables et mobiles non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables à bas revenus (57 358) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (4 021) ont déménagé dans les Hauts-de-Seine.

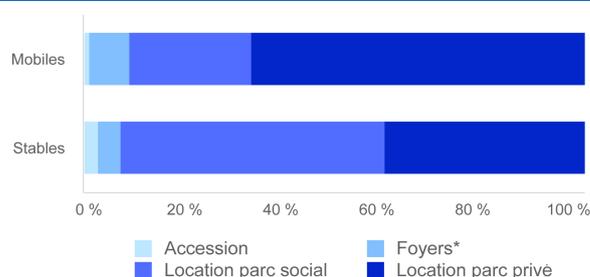
Lecture : Dans les Hauts-de-Seine, 30,4 % des allocataires à bas revenus mobiles sont des familles monoparentales.

■ La fragilité économique est un facteur de mobilité

Au niveau départemental, les allocataires sont d'autant plus mobiles lorsqu'ils sont dans une situation de précarité financière. Un peu moins de quatre allocataires sur dix qui déménagent dans

Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul ont vraisemblablement à faire face à des modes d'hébergements successifs, voire marginaux (sans domicile ou en centre d'hébergement) (13). En effet, ils sont en proportion deux fois plus nombreux à être mal logés, ou hébergés dans des conditions précaires, que les allocataires stables percevant le Rsa socle seul. Par contre, ils sont

Figure 7. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon le statut du logement



* Différences de pourcentage entre stables et mobiles non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

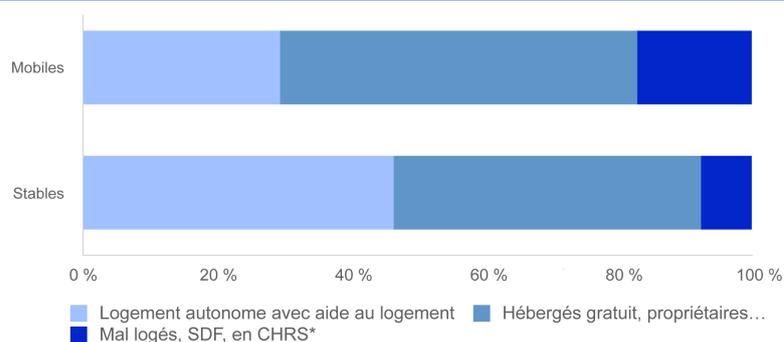
Champ : Les allocataires stables à bas revenus percevant une aide au logement (18 284) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (1 390) ont déménagé dans les Hauts-de-Seine.

Lecture : La proportion d'allocataires à bas revenus logés dans le parc social est plus importante parmi les allocataires stables (52,7 %) que parmi les allocataires mobiles (24,3 %).

(12) Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 1 001 euros par unité de consommation, pour les revenus 2011 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2012.

(13) Calvo M., Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

Figure 8. Allocataires stables et mobiles percevant le Rsa socle seul selon la situation par rapport au logement (14)



* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Source : Caisses d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les stables n'ont pas déménagé sur la période, les mobiles ont déménagé dans les Hauts-de-Seine. Les stables et les mobiles percevant le Rsa socle seul et dans une situation précaire par rapport au logement sont respectivement 18 284 et 1 390.

Lecture : Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul sont pour 29,5 % d'entre eux logés dans un logement autonome avec aide au logement ; ils sont 46,5 % parmi les allocataires stables percevant le Rsa socle seul.

beaucoup moins nombreux à avoir un logement autonome avec une aide au logement (cf. figure 8.).

- **La mobilité intercommunale se caractérise par des allocataires jeunes, vivant en forte proportion dans le parc locatif privé**

Moins de quatre allocataires sur dix sont mobiles au sein des Hauts-de-Seine, proportion la plus faible de la région ; elle atteint 52,5 % en Seine-et-Marne, taux le plus élevé. La mobilité intercommunale est aussi la plus faible de la région (13,3 %). Cependant les Hauts-de-Seine se caractérisent par la mobilité dans la même commune la plus élevée d'Île-de-France (25,0 % contre 16,7 % pour Paris). Ces derniers sont trois fois plus souvent logés dans le parc locatif social que les allocataires qui effectuent une mobilité entre communes (35,3 % contre 12,1 %) : cette mobilité de « proximité » qui est peut-être due aux événements et aux choix personnels et professionnels, trouve aussi son fondement dans le fait que le parc locatif social a une vocation locale claire, liée à ses modalités d'attribution. En effet, selon Philippe Louchart : « Près de la moitié des ménages franciliens entrés récemment dans un logement social de 4

pièces ou plus résidaient déjà dans la commune cinq ans auparavant » (15). De plus, les allocataires déménageant dans la même commune sont aussi plus âgés : près de 6 sur 10 ont 35 ans et plus contre 48,0 % pour les allocataires déménageant dans une autre commune. Du point de vue de la structure familiale, les couples allocataires avec enfants sont les plus représentés parmi les allocataires mobiles dans la même commune, 54,5 % contre 45,9 % (cf. tableau 5.). À l'inverse, les allocataires qui changent de commune se caractérisent par leur jeunesse (52,0 % ont moins de 35 ans contre 40,3 % pour ceux qui restent dans la même commune) et sont logés en priorité dans le parc locatif privé (74,1 % contre 58,1 %) : « La primauté du secteur locatif privé traduit la fonction d'accueil de ce parc auprès des décohabitants en quête d'un premier logement et des jeunes non franciliens arrivant dans la région [...] malgré [...] les exigences renforcées des bailleurs (cautions multiples, ressources équivalentes à trois fois le loyer), le secteur locatif privé reste à certains égards d'un accès plus « simple » que le parc social ou la propriété. » (16). Ils ont aussi plus d'enfants âgés de moins de 3 ans (34,4 % contre 28,5 %), et sont donc des familles en voie de constitution. Ils disposent aussi plus souvent de bas revenus.

(14) Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation du Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement surpeuplé, comme les sans domicile fixe ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait le forfait logement ne leur est pas retiré.

(15) Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens - Edition 2013*, IAU, janvier, p.66.

(16) Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », *Atlas des Franciliens - Edition 2013*, IAU, janvier, p.73.

Tableau 5. Profil sociodémographique des allocataires mobiles dans les Hauts-de-Seine changeant ou non de commune

	Type de mobilité			
	Même commune		Autre commune	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 989	40,6	1 436	36,8
Couples avec trois enfants ou plus	1 021	13,9	354	9,1
Couples sans enfant	256	3,5	142	3,6
Isolés	1 575	21,4	1 236	31,6
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 313	17,8	643	16,5
Parents seuls avec trois enfants ou plus	211	2,9	95	2,4
Structure par âge				
< 20 ans	27	0,4	26	0,7
20-34 ans	2 942	39,9	2 005	51,3
35-49 ans	3 440	46,7	1 518	38,9
50 ans ou +	956	13,0	357	9,1
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants 0 à 2 ans	3 272	28,5	1 681	34,4
Nombre d'enfants 3 à 5 ans	2 411	21,0	998	20,5
Nombre d'enfants 6 à 12 ans	3 908	34,0	1 464	30,0
Nombre d'enfants 13 à 17 ans	1 410	12,3	542	11,1
Nombre d'enfants 18 à 25 ans	478	4,2	195	4,0
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 562	21,2	1 005	25,7
Chômeurs seuls	397	5,4	266	6,8
Inactifs seuls	1 140	15,5	703	18,0
Couples avec deux actifs occupés	2 501	34,0	1 226	31,4
Couples avec un actif occupé et un chômeur	261	3,5	70	1,8
Couples avec un actif occupé et un inactif	1 109	15,1	497	12,7
Statut du logement				
Foyer	146	5,2	158	12,0
Location privée	1 617	58,1	978	74,1
Location social	982	35,3	159	12,1
Accession	39	1,4	24	1,8
Nationalité				
Française	5 790	78,6	3 066	78,5
Etrangère UE	249	3,4	159	4,1
Etrangère hors UE	1 326	18,0	681	17,4
Précarité financière				
Bas revenus	2 518	34,2	1 503	38,5
Dépendance 50 à 74 %	561	7,6	257	6,6
Dépendance 75 à 100 %	1 331	18,1	887	22,7
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	809	11,0	581	14,9
Aah	463	6,3	208	5,3
Total	7 365	100,0	3 906	100,0

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé dans les Hauts-de-Seine sur la période observée. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (17).

Lecture : Entre novembre 2012 et novembre 2013, 38,5 % des allocataires qui déménagent dans une autre commune sont sous le seuil de bas revenus.

(17) Voir encadré « Définitions ».

Encadré 3 : Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement.

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales : part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012. Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle seul : les bénéficiaires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité et perçoivent un montant forfaitaire dépendant de la structure familiale.

Taux de migration nette : solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Bibliographie

Bellidentry J., Louchart P., Martinez C., Perrel C. (2014), « Trente ans de recensement de la population – Le centre de l'agglomération parisienne dynamique sur la période récente », *Île-de-France à la page*, Insee Île-de-France, n° 416, p. 2-4, Janvier.

Callet S., Castellan M., Chemineau D., Quiroga A. (2005), « La mobilité des allocataires franciliens - Eléments d'analyse sur 2002 », *Politiques sociales et familiales, Caf*, n° 84, Septembre.

Calvo M. & Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, Février.

Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les Hauts-de-Seine », Ctrad, Décembre

Guidici C., Sagot M. (2001), « Géographie sociale et pauvreté -3- La mobilité résidentielle des Franciliens au regard du revenu, de l'espace et du logement », laurif, Octobre

Joinet, H., « Secteur locatif privé : parc d'accueil principal des jeunes », Atlas des Franciliens – *Edition 2013*, lau, Janvier.

Louchart, P., « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Atlas des Franciliens – Edition 2013*, lau, Janvier

